Envoyé en préfecture le 23/04/2021
Reçu en préfecture le 23/04/2021
Affiché le
ID : 064-200067106-20210420-CP_20210420_018-DE

Communauté D'AGGLOMERATION PAYS BASQUE
EUSKAL HIRIGUNE Elkargoa

Publié le 22/04/2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL PERMANENT

SEANCE DU 20 AVRIL 2021

OJ N° 018 - Gestion intégrée du cycle de l'eau. Littoral et Milieux naturels. Natura 2000 "Nivelle" et "Mer et Littoral". Attribution de subventions dans le cadre de programmes multi-partenariaux.

Date de la convocation : 14 avril 2021
Nombre de conseillers en exercice : 73
Président de séance : Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Président de la Communauté d'Agglomération Pays Basque

PRESENTS POUR L'OJ N°018 :
ALDANA-DOUAT Eneko, ALLEMAN Olivier, ALZURI Emmanuel, AROSTEGUY Maider, BARANTHOL Jean-Marc, BERTHET André, BISAUTA Martine, BLEUZE Anthony, BURRE-CASSOU Marie-Pierre, BUSSIRON Jean-Yves, CARRIQUE Renée, CHASSERIAUD Patrick, CHAZOUILLERES Edouard, CURUTCHARRY Antton, CURUTCHET Maitena, DAGORRET François, DEMARCQ-EGUIGUREN Solange, DEQUEKER Valérie, DURRUTY Sylvie, ECENARRO Kotte, ELISSALDE Philippe, ERREMUNDEGUY Joseba, ETCHEGARAY Jean-René, ETCHEVERRY Pello, ETXELEKU Peio, FONTAINE Arnaud, FOURNIER Jean-Louis, GASTAMBIDE Arño, GONZALEZ Francis, HARDOUIN Laurence, HIRIGOYEN Roland, HOUET Muriel, HUGLA David, IDIART Dominique, IHIDOY Sébastien, INCHAUSPÉ Laurent, IRIART Alain, IRIART Jean-Pierre, IRIART BONNECAZE DEBAT Carole, IRIGOYEN Jean-François, KEHRIG COTTENÇON Chantal, LABORDE LAVIGNETTE Jean-Baptiste, LACASSAGNE Alain, LACOSTE Xavier, LAFLAQUIERE Jean-Pierre, LASSERRE Marie, LAUQUÉ Christine, LEIZAGOYEN Sylvie, MARTIAL ETCHEGORRY Nathalie, MASSONDO Charles, MIALOCQ Marie-Josée, MILLET-BARBÉ Christian, NADAUD Anne-Marie, NARBAÏS-JAUREGUY Eric, OLÇOMENDY Daniel, OLIVE Claude, PARGADE Isabelle, QUIHILLALT Pierre, ROQUES Marie-Josée, SANSBERRO Thierry, SERVAIS Florence.

ABSENTS OU EXCUSES POUR L'OJ N°018 :
ARAMENDI Philippe, BACH Fabrice-Sébastien, BOUR Alexandra, CASCINO Maud, IPUTCHA Jean-Marie, KAYSER Mathieu, OÇAFRAIN Gilbert, UGALDE Yves.

PROCURATIONS POUR L'OJ N°018 :
CARRERE Bruno (pouvoir à ETXELEKU Peio), DARRICARRERE Raymond (pouvoir à MARTIAL ETCHEGORRY Nathalie), DURAND-PURVIS Anne-Cécile (pouvoir à AROSTEGUY Maider), SAMANOS Laurence (pouvoir à SANSBERRO Thierry).

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Joseba ERREMUNDEGUY

Modalités de vote : Vote électronique

Envoyé en préfecture le 23/04/2021
Reçu en préfecture le 23/04/2021
Affiché le
ID : 064-200067106-20210420-CP_20210420_018-DE

OJ N° 018 - Gestion intégrée du cycle de l'eau. Littoral et Milieux naturels.
Natura 2000 "Nivelle" et "Mer et Littoral". Attribution de subventions dans le cadre de programmes multi-partenariaux.

Rapporteur : Monsieur Emmanuel ALZURI

Mes chers collègues,

Le réseau européen Natura 2000 vise à assurer la préservation à long terme des espèces et habitats naturels rares et menacés, en conciliation avec les activités humaines. C'est dans cet objectif que la Communauté d'Agglomération Pays Basque s'est engagée dans l'animation des Documents d'Objectifs (DOCOB) des sites Natura 2000 « La Nivelle (estuaire, barthes et cours d'eau) » et « Mer et Littoral ».

Natura 2000 « Nivelle » - Programme multi-partenarial en faveur de la Mulette perlière
La Mulette perlière (*Margaritifera margaritifera*) est une espèce aquatique d'intérêt communautaire dont les populations ont fortement régressé dans toute l'Europe. Cette moule d'eau douce n'occupe plus que quelques dizaines de cours d'eau en France. La seule population vivante connue dans le département se situe sur la basse Nivelle.

Face à ce constat et en application du DOCOB, un programme d'amélioration des connaissances et de préservation de cette population est engagé depuis 2019 par la Communauté d'Agglomération Pays Basque, la Fédération Départementale et l'Association de la Nivelle pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (FDAAPPMA 64 et AAPPMA Nivelle), le Conservatoire d'Espaces Naturels de Nouvelle-Aquitaine (CEN N.A.) et l'Institut National de Recherche pour l'Agriculture, l'Alimentation et l'Environnement (INRAE).

Ce programme se poursuivra en 2021/2022 et fera l'objet de financements du Département et de l'Agence de l'Eau, sollicités par la FDAAPPMA 64 et le CEN Nouvelle-Aquitaine.
Le CEN sollicite un soutien financier complémentaire de la Communauté d'Agglomération Pays Basque pour un montant de 5 000 €.

Natura 2000 « Mer et Littoral » - Programme multi-partenarial pour la mise en œuvre du Document d'Objectifs Natura 2000 sur la Corniche basque
En cohérence avec le DOCOB du site Natura 2000 FR7200775 « Domaine d'Abbadia et Corniche basque », le CPIE Littoral Basque réalise, depuis 2020, des suivis naturalistes, la gestion des espèces invasives et assure la rédaction et le suivi du plan de gestion de la prairie des viviers sur le secteur de la Corniche basque.
Pour l'année 2021, le CPIE Littoral Basque sollicite le soutien financier de la Communauté d'Agglomération à hauteur de 4 500 €, correspondant à 5% du coût total de l'opération au titre de l'année 2021, financée par ailleurs par le Département des Pyrénées-Atlantiques, la Région Nouvelle-Aquitaine et la commune d'Urrugne.

Au regard des actions indispensables menées par le CPIE Littoral Basque sur la Corniche basque en faveur du site Natura 2000 FR7200775 et dans la continuité de l'accompagnement financier de la Communauté d'Agglomération en 2020, il est proposé d'accorder au CPIE Littoral Basque cette subvention.

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Annexe GEMAPI 2021 - Chapitre 65 - Nature 6574.

Envoyé en préfecture le 23/04/2021
Reçu en préfecture le 23/04/2021
Affiché le
ID : 064-200067106-20210420-CP_20210420_018-DE

Vu la délibération du Conseil communautaire du 31 juillet 2020 portant délégation au Conseil permanent de certaines attributions, notamment pour « Individualiser et attribuer les subventions ou participations, dans les enveloppes inscrites en section de fonctionnement des budgets communautaires » ;

Le Conseil permanent est invité à attribuer, pour l'exercice 2021, les subventions suivantes :

- pour le Conservatoire d'Espaces Naturels de Nouvelle-Aquitaine : 5 000 € au titre du programme multi-partenarial en faveur de la mulette perlière dans le cadre du portage du DOCOB Natura 2000 « Nivelle » ;
- pour le CPIE Littoral Basque : 4 500 € au titre du programme de mise en œuvre du DOCOB Natura 2000 « Mer et Littoral » sur le secteur de la Corniche basque.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Pour : 64
Contre : 0
Abstention : 0
Ne prend pas part au vote : 0
Non votant : 1 (CURUTCHET Maitena)

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus et le présent extrait certifié conforme au registre.

Signé électroniquement par : Remi Bochard
Date de signature : 22/04/2021
Qualité : Directeur général des services